



GOURNAY  
SUR MARNE

## DÉCISION DU MAIRE N° F 2023-01-003

**Objet : Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre et l'installation de bornes électriques sur 2 sites de la Ville dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain**

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine Saint-Denis),

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2020-15 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le règlement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

**Considérant** que la Ville souhaite acquérir un véhicule électrique et installer des bornes électriques sur 2 sites de la Ville qui entre dans le cadre des critères d'éligibilité tels que prévu par le FIM,

**Considérant** que le montant de ces achats est de 28 860,28 € H.T.,

### DÉCIDE

**Article 1 :** **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de **8 658,08 €**, au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre et l'installation de bornes électriques sur 2 sites de la Ville, et ce conformément au plan de financement ci-dessous :

| COÛT DES ACHATS HT | Organisme financeur | Montant Subvention (HT) | Taux de subvention (%) |
|--------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|
| 28 860,28 €        | MGP                 | 8 658,08 €              | 30,00 %                |
|                    | Part ville          | 20 202,28 €             | 70,00 %                |

Fait à Gournay-sur-Marne,  
Le 23 janvier 2023

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**

### ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 25/01/2023



Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL**

